

SCRIPTA

Numéro Scripta : 3957

Auteur(s) : Rouen (bailli)

Bénéficiaire(s) : Gilbert de Moyad [prêtre]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1284, 14 juillet

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Le bailli de Rouen fait savoir que Mabile, femme de Renaud de l'Épée, a juré en présence du bailli de rien demander ni réclamer contre la vente faite par son mari (Voir SCRIPTA 3956).

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Delisle Léopold, *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe le Hardi*, Caen, Hardel (MSAN ; 16, 2e série, 6, p. 160-390), 1852, n° 1029, p. 266.

Texte établi d'après a

A touz ceus qui ces presentes lettres verront, le ballif de Roan, saluz. Sachent tuit qu'en nostre presence establee Mabile, fame Renaut de l'Espée, de sa bonne volenté, sanz nul contraingnement, jura touchiées les saintes euvangiles, de l'auctorité et deu commandement du dit Renaut son mari, que jamès en la vente contenue ès lettres annexées à cestes, par reson de heritage, de douayre, de mariage encombré, de don por noces, ne par autre reson, quele que ce soit, riens ne demandera ne ne fera demander ne reclamer en court crestienne ne court seculière. En tesmoing de la quele chose, nos avon seelé ces lettres du seel de la ballie de Roan, de l'assentement des parties, sauf le droit le roy. Ce fu fet l'an de grace mil deus cenz quatre vinz et quatre, en jor de vendredi devant la feste Saint Ernoul et Saint Cler.